



Lycée Professionnel Commercial
et Hôtelier Auguste Escoffier

Nouméa le 02 Mars 2017,

Le Proviseur

à

Mesdames et Messieurs
les professeurs principaux

**Election des délégués élèves
Année 2017**

Je vous prie de bien vouloir procéder à l'élection de deux délégués et de deux suppléants de la classe dont vous avez la charge, **entre le lundi 6 et le lundi 13 mars 2017 :**

- pour les classes de 12 ou 15 élèves : 1 titulaire + 1 suppléant,
- pour les classes de 24 ou 30 élèves : 2 titulaires + 2 suppléants.

Pour cette élection, chaque candidat doit se présenter avec un suppléant.
L'élection comporte deux tours :

- majorité absolue au premier tour (la moitié des voix plus une),
- majorité relative au second tour (celui qui a le plus de voix).
- En cas d'égalité, le plus jeune est déclaré élu.

Il s'agit d'un scrutin uninominal donc chaque élève doit inscrire le nom d'un seul candidat sur son bulletin de vote.

Il importe, pour sensibiliser les élèves et les informer sur les différentes instances de représentation, de mener une action de **PREPARATION DE CETTE ELECTION DES DELEGUES ELEVES, la semaine précédant l'élection.**

La préparation des élections comporte *une phase de sensibilisation à la fonction de délégué* et à l'importance du vote d'une part, suivie d'*une phase d'information* aux élèves sur les différentes instances de représentation des lycéens d'autre part :

- Assemblée des Délégués
- Conseil de Vie Lycéenne
- Conseil d'Administration, Commission permanente du CA, Conseil de discipline.

Afin de sensibiliser vos élèves à la fonction de délégué, vous trouverez ci-joint un document Powerpoint (*Diaporama élection délégués*) qu'il vous est possible de visionner sous forme numérique.

Le but de cette préparation est de faire passer quelques messages auprès des élèves : importance de la fonction, rôle du délégué dans une classe, et surtout, nécessité d'élire des lycéens intéressés et motivés par la fonction.

Vous trouverez également ci-joint le procès-verbal à retourner aux CPE dès la fin des élections, au plus tard le mardi 14 mars 2017

A l'issue de l'élection, je vous prie d'informer les délégués titulaires que **la 1^{ère} Assemblée des Délégués aura lieu le Mardi 21 mars de 9h30 à 11h20 en salle E1.**

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration, et vous en remercie.

Le Proviseur

Olivier TOULOUSE

